

Arrêté n°2023-89 relatif à la composition du jury de la licence professionnelle métiers de la Biotechnologie pour l'année universitaire 2023-2024.

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes.
ARRÊTE
Article 1
Sont désignés Président et membres du jury de la licence professionnelle métiers de la Biotechnologie, les enseignants ci-dessous :
 Christian SIATKA, président, Axelle CADIERE, Sylvia CAMPAGNA, Arnaud DEROCHE. Suppléant: Patrizia GIANNONI, Zohra BENFODDA et Valérie COMPAN
Article 2
Le présent arrêté sera affiché à l'Université de Nîmes et notifié aux personnes concernées.
Fait à Nîmes le 30/10/2023
Benoît Roig
Président de l'université de Nîmes

Arrêté affiché au siège de l'Université pour une période de 2 mois.

En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication soit d'un recours administratif gracieux devant le président l'université à compter de la date d'affichage de la présente décision, soit d'un recours contentieux adressé Tribunal administratif de Nîmes ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr